



DIRECCTE : FORTE DÉGRADATION AVIS DE TEMPÊTE

Il n'est pas dans l'habitude de la CFDT de jouer les Cassandre, mais les conditions de travail des agents de la DIRECCTE Languedoc Roussillon se sont tellement dégradés depuis la mise en œuvre effective du nouvel échelon régional décentralisé qu'il nous appartient d'actionner notre devoir d'alerte.

Une mise en place catastrophique de la DIRECCTE

Est-il encore nécessaire de dire que la DIRECCTE a été mise en place sans réel dialogue social. Il y a eu, bien sûr, depuis la phase de préfiguration, bon nombre de réunions avec les organisations syndicales, mais ces réunions n'ont jamais été de vrais espaces de dialogue assortis de décisions mais de simples rounds d'information très calibrés. Nos mises en garde récurrentes, nos demandes de temporisations n'y ont jamais été entendues. Et nous ne parlerons pas du scandaleux démantèlement sans préavis des DCCRF qui a laissé pour compte nombre d'agents.

Dès lors, qui au sein du siège, des organisations syndicales ou directement des agents, a été réellement consulté sur les réorganisations permanentes, les déménagements au pied levé, les réaménagements ? Qui s'est vu expliquer le nouveau sens de l'organisation dans laquelle nous travaillons, des missions que nous réalisons ? Qui possède une fiche de poste claire conforme au nouveau collectif de travail et à la loi qui oblige le chef de service à la rédaction de cette fiche ? Personne ! Beaucoup d'entre-nous ne savent d'ailleurs même pas qui est son voisin !

Pour résumer, la DIRECCTE n'est à ce jour qu'une vaste opération immobilière aux conséquences désastreuses pour des agents gérés comme du mobilier. C'est pour notre organisation syndicale une situation aussi scandaleuse qu'inacceptable.

La CFDT exige donc de la Direction qu'elle sorte de son autisme et qu'elle assume les responsabilités qui sont les siennes. Qu'elle prenne la tâche de présenter clairement aux agents, chaque service et **les êtres humains** qui les composent. Et nous ne parlons pas de grands-messes pince-fesses dont l'objet n'est que de rassurer une Direction espérant créer un collectif de travail autour de petits fours. Nos exigences sont plus raisonnables et ne sauront être satisfaites qu'autour **d'un dialogue social sérieux au sein de la DIRECCTE.**

Un empilement hiérarchique très dégradant en DIRECCTE LR

Il faut bien caser tout le monde ! C'est généralement la simple réponse qu'on nous fait, y compris au Cabinet du Ministre ! Quand on parle de tout le monde, il s'agit bien-sûr des plus hauts cadres des différentes structures ayant rejoint les DIRECCTE. Mobilité de l'encadrement supérieur ? Non ! On ne parle de mobilité **que pour les nombreux agents de catégorie C** qui pourraient être contraints de rejoindre la plateforme CHORUS en DRFIP dans les prochains mois. Et d'autres suivront sans doute.

Les conséquences de la mise en place d'une telle « armée mexicaine » dans les DIRECCTE sont nombreuses, au premier plan desquelles la dégradation, au sens propre, de la hiérarchie intermédiaire composée des Directeurs Adjointes, des Attachés Principaux, des Ingénieurs Divisionnaires, des Inspecteurs Principaux, des Chargés de Mission ou dans un grand nombre de cas des Inspecteurs. Finalement ceux qui possèdent la compétence et le savoir-faire de la mise en œuvre des mesures d'aide et de l'action publique.

Et bien, ils sont clairement mis sous une tutelle hiérarchique délirante qui conduit à les exclure des réunions des chefs de service, des réunions préfectorales et donc à les couper de l'information nécessaire aux missions dont ils ont évidemment toujours la charge exécutive. Les circuits d'information sont désormais brouillés. L'information passe mal. Ils peuvent ne plus avoir le droit à signature. Les circuits de signature sont d'ailleurs illisibles voire abscons en particulier pour les agents qui travaillent en Unité Territoriale. Il en résulte un ralentissement du fonctionnement des services et une nette dégradation du service public.

Pire encore, il avait été décidé en Languedoc Roussillon que les agents ne reçoivent plus directement les informations qui concernent leur mission mais qu'elles passent par le biais des Chefs du Pôle. Évidemment, ces informations sont restées bloquées sur leurs bureaux, leurs messageries. Ainsi, les agents affectés à l'emploi ne recevaient plus les statistiques régionales du chômage ! Cela montre bien le niveau de compréhension du fonctionnement d'un collectif de travail et entre autre des services de l'emploi.

N'y a-t-il pas finalement de l'irrespect pour certains agents voire de l'humiliation ?

Il est bien évident que les conséquences s'enchaînent pour l'ensemble des agents dont les conditions de travail sont totalement dégradées, quel que soit leur grade.

Les agents souffrent

La souffrance au travail se généralise. Il suffit d'observer l'absentéisme et ou d'en parler aux agents. Il est désespérant de discuter avec des collègues qui ont donné une partie de leur vie au service public avec conviction et de voir leurs larmes couler quand ils vous expliquent leurs conditions actuelles de travail, à quel point ils ont du mal à réaliser leur mission et à quel point ils se sentent dévalorisés dans le schéma actuel des DIRECCTE. Pour les raisons que nous avons déjà évoquées mais aussi parce qu'il y a une perte de sens globale pour les missions qui nous sont demandées quel que soit notre service d'origine.

Parce que les agents ne finalisent plus leur travail parce qu'ils n'ont plus accès directement à l'information, à leur partenaires ou aux organismes financés ; parce qu'on les dépouille de leur délégation de signature ; **parce qu'ils travaillaient qualitativement** pour la promotion du dialogue social, la GPEC, les compétences clefs, le FNE... et que cette approche est en perte de vitesse au profit de simple notion de placement.

Parce que personne ne comprend bien ce que fait son voisin et quel est la finalité de la DIRECCTE. En un mot la DIRECCTE pourquoi faire ?

Et puis, il ya le malaise des agents, appartenant aux petites entités, intégrant la DIRECCTE dont les missions ne sont clairement définies, où certains chefs sont installés à un étage et leur équipe à un autre, où l'on ignore les agents nouvellement arrivés.

Et cette situation est similaire que l'on parle du siège ou des unités territoriales. C'est ainsi que les animateurs territoriaux ont de très gros problèmes de passage de l'information et de plus en plus fréquemment, ces sont les structures qui informent l'animateur territorial. C'est un grave dysfonctionnement qui affaiblit l'Etat dans les territoires.

D'ailleurs, les structures ne s'y trompent pas et ont tendance à communiquer directement avec le siège puisque quoi qu'il en soit c'est lui qui possède le pouvoir ultime de décision par sa signature et par son pouvoir financier dont les Unités Territoriales sont désormais dépourvues.

Cette disparition des synergies entre le siège des DIRECCTE et les Unités Territoriales, l'absence de communication peut conduire à commettre des erreurs et soutenir des organismes avec lesquels il y avait des problèmes localement. L'avis des personnes compétentes et des animateurs est ignoré. Et c'est la qualité du service public qui se dégrade.

A ce stade, la CFDT demande au DIRECCTE de confirmer clairement le maintien dans les territoires de l'animation territoriale puisque déjà un poste du Gard risque d'être supprimé rendant impossible la mission, et globalement des services emplois aujourd'hui bien malmenés.

Et il y aurait tant à dire sur les anomalies de fonctionnement. Par exemple, les Services des Unités Territoriales continuent à saisir dans GBC. Mais ils n'ont, comme on l'a déjà dit, aucune délégation de signature ; ils doivent donc envoyer après saisie tous les documents en double à la DR qui signera les documents conventionnels et financiers. Puis, lorsque les Unités Territoriales reçoivent les bilans, elles rentrent de nouveau tout dans GBC et doivent envoyer de nouveau tout en double à la DIRECCTE. Résultat : des secrétaires passent leur temps à faire des photocopies. Belles économies et beau gâchis des compétences de précieux agents de secrétariat.

Le service FSE exsangue

Il est de bon ton de crier au loup quand on parle du service FSE en Languedoc Roussillon et de clamer à qui veut bien l'entendre son dysfonctionnement. Une appréciation vague, facile, qui jette anathème sur tout un service sans jamais chercher à analyser et à comprendre ce qui conduit à porter un tel jugement. Qui a fait l'analyse de la situation du service ? Le DIRECCTE a-t-il déjà réuni le service pour faire un point sur ses difficultés ? A-t-il rencontré les agents. La réponse est non. L'ambiance est délétère. Et les agents du FSE sont confrontés à cette ambiance en plus des difficultés intrinsèques à leur mission. **Ils n'ont aucun soutien. Le service est délaissé.**

Les conditions de travail des agents du FSE sont, tout le monde l'aura compris, terriblement dégradées et l'absentéisme y est particulièrement important. Les problèmes de santé directement liés au stress, le burn-out, les troubles musculo-squelettiques, la prise de médicaments pour dormir y apparaît. La situation des agents y est très périlleuse.

Pire, alors que les agents développent des pathologies professionnelles en lien avec le stress et la charge mentale que génère leur mission, et qu'ils devraient de ce fait bénéficier de la protection fonctionnelle et être mis en relation avec un psychologue pour les aider à surmonter leur souffrance, la direction décidait il y a quelques semaines d'organiser auprès de certains de ces agents absents un contrôle médical. Le but est-il de produire des agents désespérés ?

La CFDT demande au DIRECCTE d'organiser sans délai une réunion avec l'ensemble des agents du service FSE pour les entendre et accompagner le service afin de lui permettre de retrouver un fonctionnement serein, de mettre un terme aux jugements à l'emporte pièce sur un service et ses agents et de rétablir ainsi sa légitimité. Aucun service public ne peut fonctionner sans ces conditions.

Une désorganisation prévisible

La CFDT, dès les premières annonces de la mise en place des DIRECCTE avait rappelé la nécessité de créer un cadre institutionnel qui rende crédible le nouvel échelon régional. L'empirisme a été préféré par voie de préfiguration. Les DIRECCTE sont donc parfaitement dysfonctionnelles.

Des textes qui n'ont pas été modifiés. C'est en particulier vrai pour le code du travail dont une partie des articles pourrait sans doute être neutralisés par quelques avocats habiles. Bien d'autres textes sont concernés.

Les dysfonctionnements constatés à propos de décisions importantes concernant l'informatique où les agents se sont vus imposer de nouveaux systèmes sans concertation préalables créant de nouvelles contraintes.

Une absence de coordination des administrations centrales. Il faut dire que les DIRECCTE dépendent de quatre administrations centrales : la DAGEMO, la DGCIS, la DGCCRF et la DGT(PE). Leurs instructions ne sont en aucun cas concertées et arrivent en tuyaux d'orgue dans les DIRECCTE même si elles sont incompatibles. Les services support sont forcément les plus impactés par ces dysfonctionnements.

Une disparition de la mise en cohérence de l'action publique que chaque champ organisait, disparition d'un discours commun cohérent.

Des modes de fonctionnement qui restent distincts. Les règlements intérieur (RIL), les œuvres sociales, la gestion des corps, des dossiers individuels, la gestion des vacances de poste restent distincts et souvent illisibles y compris quelquefois pour les services support.

**LA CFDT DEMANDE AU DIRECCTE
A ÊTRE RENCONTRÉE SANS DÉLAI**